

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Décision du 19 décembre 2023

relative à l'avancement à l'échelon exceptionnel du grade de chargé de recherche hors classe du
développement durable au titre de l'année 2024

NOR : TREK2334388

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes
aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014 modifié portant statuts particuliers du corps des
chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du
développement durable ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'évaluation des chercheurs du 8 décembre 2023.

Décide

Article 1^{er}

Sont promus à l'échelon exceptionnel du grade de chargé de recherche hors classe du
développement durable, au titre de l'année 2024, les chargés de recherche hors classe du
développement durable suivants :

| | | |
|-----|---------|---------------|
| M. | BERMOND | (François) |
| Mme | BOILLOT | (Florence) |
| M. | DUCHENE | (François) |
| M. | GARNIER | (Denis) |
| Mme | PALLAS | (Marie-Agnès) |

M. SIMONIN (Jean-Michel)
M. TAILHAN (Jean-Louis)

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait, le 19 décembre 2023

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur du centre ministériel de gestion des personnels